

COMPOSITION DE JURY
6ème ANNEE
EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

ANNÉE 2024-2025

DECISION N°

Le Président de l'Université Paris-Saclay

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L 613-1, L 712-2, et D 613-7 ;
VU le code de la santé publique ;
VU l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ;
VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2021 accréditant l'Université Paris-Saclay et l'Ecole Universitaire de 1^{er} cycle de Paris-Saclay ;

DECIDE

Article 1

Le **jury de semestre** de la 6ème année de pharmacie orientation INDUSTRIE/RECHERCHE est composé comme suit pour le 1^{er} semestre et le 2^e semestre de l'année universitaire 2024-2025 pour la session 1 et la session 2 :

Président du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
FAIVRE Vincent	Professeur d'Université

Autres membres du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
BIOLA-VIDAMMENT Armelle	Professeur d'Université
BORGET Isabelle	Professeur d'Université

Article 2

Le **jury d'année** de la 6ème année de pharmacie orientation INDUSTRIE/RECHERCHE est composé comme suit pour la session 1 et pour la session 2 de l'année universitaire 2024-2025 :

Président du Jury :

Nom - Prénom	Qualité
FAIVRE Vincent	Professeur d'Université

Autres membres du Jury :

BIOLA-VIDAMMENT Armelle	Professeur d'Université
BORGET Isabelle	Professeur d'Université

Article 3

La présente décision sera affichée sur les lieux d'examen.

Article 4

La Directrice Générale des Services de l'Université Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GIF-SUR-YVETTE, le 23/01/2025

Le Président de l'Université Paris-Saclay,
Camille GALAP

